



TABLE RONDE MINISTERIELLE SUR L'ACCES A L'INFORMATION A L'EGARD DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA CHARTE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE

COMMUNIQUE DE DURBAN

6 JUILLET 2018



BIBLIOTHEQUES SUR L'AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

TABLE RONDE MINISTERIELLE SUR L'ACCES A L'INFORMATION CONFERENCE : COMMUNIQUE DE DURBAN : DU 5 AU 6 JUILLET 2018

Nous, ministres et représentants des pays suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Royaume d'Eswatini, Guinée Equatoriale, Gabon, Gambie, Guinée Bissau, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Madagascar, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, République arabe sahraouie démocratique, Sierra Leone, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie, nous sommes rencontrés pour discuter des progrès des bibliothèques en Afrique réalisés depuis notre réunion du 14 août 2015, qui a abouti à la Déclaration du Cap, en présence de La Commission de l'Union africaine (CUA), la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), l'Association africaine des bibliothèques et des Institutions d'Information (AfLIA),

Constatant que des progrès significatifs ont été accomplis depuis la Déclaration du Cap,

Ayant délibéré sur l'état actuel des bibliothèques du continent et des ressources nécessaires pour les positionner afin d'assurer la concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda de 2030 des Nations Unies concernant les Objectifs de développement durables,

Conscients que l'accès à l'information est un droit humain universel et un instrument fondamental pour le développement socio-économique et culturel,

Considérant que les bibliothèques constituent de puissants centres du savoir offrant des services tels que l'alphabétisation, des compétences en technologies de l'information et de la communication, et des systèmes de savoirs autochtones / locaux,

Reconnaissant les aspirations de l'Union africaine en matière de justice, de paix et de sécurité qui renforcent le droit à la connaissance et la libre circulation de l'information,

Constatant la nécessité d'améliorer les services des bibliothèques pour les personnes à capacité physique restreinte,

Nous engageons par la présente à :

Evoquer le développement des bibliothèques selon l'Agenda de l'union africaine,

Soutenir l'inclusion des bibliothèques en tant qu'indicateurs de performance clés pour le développement,

Fournir les ressources nécessaires au développement des bibliothèques africaines pour leur permettre de répondre efficacement à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'Agenda de 2030 des Nations Unies eu égard aux Objectifs de développement



durables,

Encourager l'établissement de réseaux institutionnels et de partenariats entre les bibliothèques, au niveau national, régional et continental, pour l'échange de connaissances et d'expériences,

Accélérer la mise en œuvre de stratégies continentales innovantes pour améliorer les technologies de l'information et de la communication ainsi que la gestion des connaissances,

Assurer et à protéger les lois concernant les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur et les droits voisins et leur mise en œuvre équilibrée,

Soutenir le travail des associations et institutions africaines et internationales des bibliothèques et d'information,

Promulguer des politiques de bibliothèque qui favorisent le développement des bibliothèques et la liberté d'accès à l'information,

Promouvoir le développement et la promotion du contenu local dans les bibliothèques africaines en tant que composante essentielle de la renaissance africaine et du panafricanisme,

Exhorter les États membres à ratifier et à intégrer la Charte de la renaissance culturelle africaine, et

Avoir des réunions annuelles des ministres africains responsables des arts, de la culture, du patrimoine, et des bibliothèques.

Adopté à Durban, en République d'Afrique du Sud, le 6 juillet 2018

MINISTRES PRÉSENTS

1. Algérie

2. Angola

3. Botswana

4. Guinée équatoriale

5. Kenya

6. Lesotho

7. Malawi

8. Maroc



9. Mozambique

10. Soudan

11. Afrique du Sud

12. Ouganda

